



Demande de nationalité française

Par **fellah**, le **09/10/2009** à **23:37**

Bonjour, mon père est algérien né au Maroc (Oujda), il a eu sa nationalité française depuis le 24/04/1945 sur la déclaration du père qui a sa nationalité française aussi. Mais cette nationalité c'est une écriture sur la copie intégrale de l'acte de naissance qu'il a reçu de l'État civil des Étrangers de la commune urbaine d'Oujda (Maroc) et aussi l'acte de naissance qu'il a reçu de NANTES et celui de mon grand-père ne figure pas dans les archives du service central de l'état civil en France et lorsqu'il a demandé la nationalité ils ont refusé car ils ont demandé des documents nous n'en avons aucun parce que mon grand-père a perdu tous ces papiers pendant la colonisation. Quel conseil pouvez-vous me donner.
MERCI